

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 03 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 03 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Mélanie GRANIER (ANDRÉ), Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Absents:

Jean-Paul LEQUEUX ayant donné pouvoir à Francis KOCK,
Elodie PEYOIS excusée.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

Fusion des Communautés de Communes :

Une nouvelle fois, l'ordre du jour du conseil municipal concerne l'avenir de la communauté de communes.

Monsieur le Maire annonce qu'il demandera au conseil de voter lors de la prochaine séance, le 1^{er} décembre, une délibération concernant la proposition de fusion entre la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy et celle du Val de l'Ailette.

Il précise qu'actuellement, les discussions entre les deux communautés de communes sont rompues. Les communes du Val de l'Ailette ne veulent pas de cette fusion et demandent à être rattachés à CHAUNY.

Il rappelle que l'écart de fiscalité entre les collectivités est énorme. Il illustre son propos avec l'exemple des 4 taxes locales :

| | CC Vallons d'Anizy | CC Val de l'Ailette | Lissage proposé par le Préfet |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------------|
| Taxe d'habitation | 6,85% | 13,65% | 9,81% |
| Taxe foncière | 5,08% | 7,94% | 7,63% |
| Foncier non bâti | 12,53% | 13,04% | 14,51% |
| Contribution foncière des entreprises | 5,64% | 21,68% | 23,61% |

Il cite également quelques une des nombreuses différences existant parmi les compétences dévolues à ces Communautés de communes :

- La CC du Val d'Ailette possède la compétence scolaire. Cela signifie que ce n'est plus la commune qui gère ses écoles ni son personnel mais qui verse à la CC le budget nécessaire au fonctionnement. La somme versée calculée en fonction du nombre d'élèves risque d'impliquer une nette augmentation des impôts locaux ;
- La compétence périscolaire est exercée de façon très différente d'une CC à l'autre, la fusion risque également d'ajouter des frais aux budgets des communes des Vallons d'Anizy ;

Monsieur le Maire ajoute que qu'en cas de "mariage de force", il sera nécessaire de refondre le budget et la fiscalité communale.

Quelques soient les délibérations prises, c'est le Préfet qui tranchera en dernier recours.

Par choix, le vote de la délibération aura lieu à Brancourt après celui de la CCVA. Certaines communes voteront avant. Certaines communes limitrophes pourront se prononcer en faveur du rattachement à la CC voisine. Ce n'est pas le cas de Brancourt, située à l'intérieur de la CC et qui ne possède aucune limite commune avec une autre de ces collectivités.

Autre possibilité : Une fusion en une seule commune nouvelle, des seize communes de la CCVA permettrait l'alternative de rejoindre le pays de Laon. Cela impliquerait l'élection parmi les Maires actuels du Maire de la commune nouvelle, les autres devenant adjoints et leur mairie une Mairie déléguée. Cette hypothèse se montrerait très complexe, avec la mise en commun des avoirs, mais aussi des dettes, là aussi un lissage de la fiscalité, la constitution d'un nouveau PLU (plan local d'urbanisme) d'un coût d'environ 200 000€ ainsi que de nombreuses autres grosses dépenses.

Jean-Jacques REMY rappelle que dans toutes les hypothèses de fusion (CC ou commune nouvelle), cela entraîne la disparition du syndicat des eaux.

Et Brancourt dans tout ça ? Monsieur le Maire annonce que les dotations financières de l'Etat en 2015 sont presque inchangées par rapport à 2014. En revanche, toutes les bases de calcul ont été modifiées de sorte que, dès l'an prochain une baisse des dotations de 3,75% pourra être appliquée. Elle s'élèvera à 17% en 2017.

Pour conclure, il estime que l'objectif est une rationalisation des moyens de l'Etat : Cette fusion entre les deux communautés de communes repose la question de l'éventualité de la fermeture de bureaux de poste et d'une perception.

QUESTIONS DIVERSES :

APEB :

Monsieur le Maire annonce l'élection d'un nouveau président à la tête de l'association des parents d'élèves de Brancourt, Monsieur Fabien CAGNIET remplace M. LENOBLE.

La salle polyvalente ne pouvant accueillir la fête de Noël de l'école pour cause d'élections régionales le 13 décembre, M. le maire demande officiellement à l'Amicale des anciens élèves si il est possible d'attribuer gratuitement la salle Francis REMY à l'APEB (à l'exception du forfait chauffage).

Ecoles :

La nouvelle enseignante des CE2, CM1, CM2, Madame Patricia MOLET étant en arrêt maladie, c'est une remplaçante qui assure les cours.

Le recteur d'Académie a recensé officiellement 86 élèves à Brancourt.

Jean-Jacques REMY relaye l'appel de l'association Axolidarité qui a demandé à chaque école des environs de planter un arbre en soutien à la COP21 (réunion internationale sur le climat qui se tiendra à Paris début décembre). Le maire et la directrice d'école ont donné leur accord. C'est le pommier qui a été choisi par l'ensemble des enseignants concernés.

Elections régionales :

En vue des élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre, les membres du conseil municipal se répartissent les horaires d'ouverture du bureau de vote qui sera ouvert sans interruption de 8h00 à 18h00.

Travaux :

Eclairage municipal : Le problème persiste sur l'ancien réseau électrique rues GROS SUYS – CROIX ROUGE. Les tests effectués sur le transformateur et sur les poteaux électriques indiquent qu'il vient d'une ligne ancienne enterrée. L'USEDA propose la réparation (tranchée, remplacement du câble, rebouchage) pour un devis maximum de 3839€ hors taxe. Le devis, soumis au vote, est accepté par 12 voix pour et 1 abstention (JJ REMY).

Syndicat des eaux : Les travaux commencent cette semaine (les premiers engins sont déjà stationnés place Jules GATTERE), ils dureront jusqu'au 18 décembre (rue du HOCQUEMONT et rue de LA FORÊT).

Repas des anciens :

Afin de pouvoir le préparer s'il a lieu, Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint, pose au conseil la question suivante : « le repas des anciens est-il maintenu ? » Après une courte discussion, il est entendu que cette tradition est appréciée des participants et qu'il serait dommage de la supprimer sous prétexte que certains préfèrent ne pas y participer. Le traiteur AUBIN et l'animation de M. & Mme BELMERE sont reconduits. Comme chaque année, le repas se déroulera le 1^{er} dimanche de février. En 2016, le dimanche 7 février.

Vœux :

A la question de JL DUROS, la cérémonie des vœux est confirmée sous la forme désormais traditionnelle à Brancourt : Une présentation aux habitants de la commune du bilan de l'année écoulée et des projets, suivie d'un questions/réponses puis du verre de l'amitié. Les vœux auront lieu le samedi 9 janvier 2016. Les Brancourtois nouvellement arrivés dans la commune recevront une invitation personnelle.

Eclairage de Noël :

JP DURET demande si cette année il n'est pas possible de mieux répartir les illuminations de Noël. Davantage rue de la croix blanche et un peu moins aux abords de la Mairie. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit principalement d'une raison technique, tous les poteaux n'étant pas équipés pour accueillir des décorations.

JJ REMY ajoute que 4 sujets lumineux (LEDS basse consommation) ont été achetés. Les décorations seront installées par l'USEDA le 6 ou 7 décembre et retirés le 8 janvier.

Téléphonie mobile :

Les problèmes ressentis actuellement par les utilisateurs devraient être résolus vers le 20 novembre.

CCAS :

Maggy PEZZINI, membre du CCAS, a rendu visite à deux reprises à une Brancourtoise qui s'est cassé le pied. Cette dame vivant seule a déclaré ne pas avoir besoin d'aide particulière (sa fille lui rendant visite chaque semaine). En cas de besoin, elle contactera la secrétaire de mairie qui alertera les membres du CCAS.

Cimetière :

Le cimetière sera fermé de 8h00 à 10h00 le mercredi 18 novembre, L'entreprise GUIBERT procédant à des exhumations Dans le cadre des reprises de concessions.

Chemins :

Le chemin de FRIVAL est redevenu carrossable, cependant, l'hiver venant, des creux se forment notamment à l'endroit où se garent les voitures des pêcheurs. Des cailloux vont être mis en place par la commune afin d'éviter une nouvelle dégradation.

Un chemin a également été endommagé par l'exploitation forestière, route de Coucy. Un courrier sera adressé au propriétaire de la parcelle exploitée.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 1^{er} décembre 2015.

La séance est levée à 21h05.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK



